

Chambéry, le 21 novembre 2016

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique
des services de l'Education nationale de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
Mesdames et Messieurs les enseignants

Circulaire départementale sur les Langues Vivantes Etrangères

Cabinet

Réf : 2016-127
Affaire suivie par
Odile Grumel, IEN-A
Alexandra Genet

Téléphone
04.79.69.16.36
Télécopie
04.79.69.72.99

Mél.
Ce.ia73-cabinet@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Direction des services départe-
mentaux de l'éducation nationale
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux
131 avenue de Lyon
73000 Chambéry

site internet
<http://www.ac-grenoble.fr/ia73/>

Objet : Apprentissage des langues vivantes dans le premier degré

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture confirme la place des langues vivantes étrangères (LVE). « Le travail sur la langue et celui sur la culture sont indissociables. » (*Introduction des programmes pour le cycle 2*).

Les nouveaux programmes introduisent « l'éveil à la diversité linguistique » dès le cycle 1 et l'enseignement structuré de la LVE démarre dorénavant dès la classe de CP. Avec l'apparition du nouveau cycle 3, le lien avec le collège se renforce également. « Il s'agit pour tous les élèves d'atteindre au moins le niveau A1 du CECRL dans les cinq activités langagières. Les activités proposées ne se limitent pas au niveau A1 car le niveau A2 peut être atteint par un grand nombre d'élèves dans plusieurs activités langagières. » (*Programmes de LVE pour le cycle 3*).

C'est dans ce contexte que nous devons mettre en œuvre tout ce qui est réalisable afin que chaque élève puisse bénéficier d'un parcours linguistique cohérent tout au long de sa scolarité.

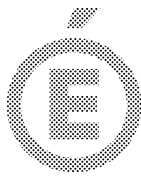
Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants:

Les LVE, une discipline à part entière :

- La réflexion en équipe autour de l'enseignement des LVE est indispensable, et fait partie du projet d'école. L'horaire alloué aux LVE est de 54 heures par an (soit 1H30 durant 36 semaines). La répartition sur l'année est à adapter en fonction des projets.
- A l'école, l'enseignement des langues revient principalement aux enseignants du premier degré. La priorité absolue doit être donnée aux échanges de service concernant les langues vivantes. **Ils doivent être privilégiés à tout autre échange au sein des équipes (quel que soit le cycle).**

Les intervenants et les assistants en LVE :

- Les enseignants bénéficiant encore d'intervenants extérieurs s'exerceront progressivement à prendre en charge des séances de langue ou participeront à l'élaboration et au suivi d'une programmation. Les interventions doivent s'inscrire dans un projet pédagogique cohérent, **comme c'est le cas avec tout autre type d'intervention en classe.**



2/4

- Lorsqu'un assistant étranger est affecté dans l'école, l'ensemble de l'équipe pédagogique se mobilise pour l'accueillir. Conformément à la charte d'accueil, l'assistant est là pour apporter la connaissance de sa langue et de sa culture, en aucun cas pour enseigner à la place de l'enseignant. La co-intervention est encouragée : elle permet à l'enseignant titulaire de garder la maîtrise de la programmation, des contenus d'enseignement, de l'évaluation.

Des innovations en LVE :

- Le département mène depuis 2011 une expérimentation de l'Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère (EMILE) : la LVE est travaillée au travers d'autres disciplines scolaires. Les nouveaux programmes préconisent ce type d'approche pour toutes les classes, au travers des « croisements entre enseignements ».
- En Savoie, une école est engagée dans le projet « Elysée 2020 » (apprentissage de l'allemand en maternelle).

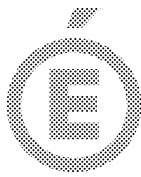
Dans ce contexte, je vous invite à travailler en équipe selon deux axes :

1. La continuité des parcours

- Elaboration d'une organisation de l'enseignement des langues vivantes : chaque école élémentaire ou primaire élabore un schéma de l'organisation de l'enseignement des LVE et le transmet à chaque rentrée à l'IEN pour validation. Ce schéma doit s'appuyer sur les compétences de l'équipe, tous cycles confondus.
- Réflexion sur l'évaluation des acquis pour une meilleure prise en compte des savoir-faire et des attitudes des élèves. Des écoles du département expérimentent l'utilisation du « portfolio européen des langues » pour renouveler leurs pratiques de l'évaluation en LVE.
- Elaboration de documents pour assurer la cohérence des parcours et « éviter le piétinement » (programmations pour les contenus linguistiques et culturels). Les conseils de cycle et les conseils école-collège sont les lieux privilégiés de la réflexion sur l'enseignement des langues et sa cohérence. Ils permettent de construire des outils ou des projets communs.

2. Des outils pédagogiques en conformité avec les attentes

- Utilisation de documents authentiques (livres, albums, CD, méthode, logiciels).
- Consultation des sites institutionnels : ressources d'accompagnement des nouveaux programmes mises en ligne sur EDUSCOL, Primlangues, sites pédagogiques des DSDEN, sites du CNED (anglais et allemand). (Voir sitographie ci-dessous).
- Utilisation du document passerelle départemental (téléchargeable sur Savoie Educ). A ce jour, c'est le **document de référence** pour les liaisons intra et inter cycles. Il sera systématiquement transmis au collège et pourra être complété par les objectifs de 6^{ème} (en conseil école-collège).



3/4

Pour cela, les écoles s'appuieront sur:

Des animations pédagogiques :

- Les 3 heures d'animations pédagogiques **obligatoires** dans les plans de formation de toutes les circonscriptions.

Des Projets ou des évènements :

- La possibilité de déposer des demandes pour des projets de mobilité internationale (CIEP , ERASMUS+ , OFAJ, eTwinning) au service d'un meilleur enseignement des LVE pour les élèves.
-
- La journée de l'Europe (9 Mai), la semaine des langues (15 au 20 mai 2017), la journée européenne des langues (26 septembre) pour développer l'appartenance à l'Union Européenne.

Des personnes ressources :

- Au niveau départemental: Mme BARROSO Nelly, IEN en charge du dossier LVE,

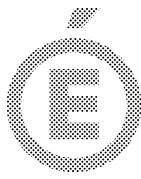
Mme NICOROSI Véronique, conseillère pédagogique départementale langues vivantes

- Au niveau de la circonscription : la chargée de mission langues (déchargée le vendredi)

- Au niveau des écoles : le ou la personne ressource identifié(e) par l'inspecteur de la circonscription.

Pour le recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'académie-Directeur académique

Frédéric GILARDOT



4/4

ANNEXE 1: Quelques sites Internet de référence

- **Eduscol** (ressources communes du cycle 2 au cycle 4) : <http://eduscol.education.fr/pid34145-cid100364/ressources-pour-les-langues-vivantes-aux-cycles-4.html>
- **Savoie Educ** : <http://savoie.educ.ac-grenoble.fr/> (rubrique LVE : de nombreuses pistes concrètes pour vous aider, une sitographie complète remise à jour)

Egalement :

- Primlangues : <http://www.primlangues.education.fr/>
- eTwinning : <https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>
- Erasmus + : <http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-education-et-formation>
- English for school (du CNED) :
 - o Pour les élèves : <http://kids.englishforschools.fr/>
 - o Pour les enseignants : <http://teachers.englishforschools.fr/>
- Deutsch für Schülern (du CNED) :
 - o Pour les élèves : <http://kinder.deutschfurschulen.fr/>
 - o Pour les enseignants : <http://lehrer.deutschfurschulen.fr/>
- Eduthèque : <http://www.edutheque.fr/thematiques/cultures-et-langues.html>
- Conseil de l'Europe (politiques linguistiques) : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/default_fr.asp